

JAVEL ANTI-TARTRE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM

JAVEL ANTI-TARTRE

UTILISATION

Produit désinfectant et algicide pour le traitement des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS POUR L' HOMME Provoque des brûlures (avant dilution).
Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.

DANGERS POUR L' ENVIRONNEMENT : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit n'est pas classé inflammable.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Substances utilisées dans la préparation :

Hypochlorite de sodium = NaClO entre 10 et 25%

N° CAS = 7681-52-9

N° INDEX. = 017-011-00-1

N° CE. = 231-668-3

C, R31, R34

COMPOSITION

Hypochlorite de sodium à 48° Chlorométrique soit environ 12,5% de chlore actif + anti-tartre

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).
En cas d'irritations, consulter un médecin.

INGESTION En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée.
Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION Transporter la personne à l' air frais.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

Le produit est ininflammable et incombustible mais favorise la combustion d'autres substances.

MOYENS D' EXTINCTION	En cas d' incendie, inonder avec de l'eau en abondance. N' utiliser que de l'eau. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
EQUIPEMENT	Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage). Porter un appareil autonome de respiration (les gaz émis lors de la combustion sont toxiques).

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**PRECAUTION**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets (selon la réglementation en vigueur).
Empêcher toute pénétration dans les égouts et cours d'eau (sauf si destruction et dilution).
Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

NETTOYAGE

Pour neutraliser, ajouter un réducteur doux tel que le bisulfite ou le thiosulfate de sodium en milieu très dilué.
Quand la réduction est complète, neutraliser et diluer à l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATION	Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas aspirer les vapeurs. Ne pas fumer. Utiliser un équipement adéquat selon le type et la durée de manipulation prévus.
STOCKAGE	Conserver le récipient dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas laisser à la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas stocker dans des récipients métalliques. Stocker dans des récipients en plastique (polychlorure de vinyle ou polyéthylène).

**Garder à distance du feu, de la chaleur, et de la lumière directe du soleil.
Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.**

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Ne manipuler le produit que dans des endroits bien ventilés.

PROT. INDIVIDUELLES	Gants résistants aux produits chimiques, lunettes de sécurité ou écran facial, tenue de travail étanche. Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail. Appareil de respiration avec cartouche de protection pour chlore gazeux.
---------------------	---

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : liquide avec reflet jaune-vert
ODEUR : chlore
CARACTERE ACIDO-BASIQUE : base forte
PH (quand mesurable) : 11
DECOMPOSITION : non précisé
FUSION : -6°C
DENSITE (20 °C) : 1,216
SOLUBILITE DANS L' EAU : soluble en toute proportion

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE Un contact avec la chaleur peut entraîner un dégagement de gaz toxique

INCOMPATIBILITES

- ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d' acide trichloro-isocyanurique, ou de produit dit "à base de chlore organique",
- les acides, quels qu' ils soient (dégagement de gaz toxique en quantité dangereuse),
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d' incendie),
- les huiles, les graisses ou la sciure,
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que le toluène, les xylènes, ...
- l'ammoniaque (peut conduire à la formation d'azote)

PRODUIT DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Se décompose lentement avec formation de chlorate et de chlorure de sodium et libération d'oxygène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Le mélange avec un acide entraîne un dégagement de chlore qui peut provoquer un syndrome bronchitique voire un œdème aigu du poumon.

Ce produit est classé CORROSIF : risque de brûlures sur la peau , les yeux, l'appareil digestif (avant dilution) (voir paragraphe 3).

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Ne pas rejeter de produit pur dans le milieu naturel (égouts, cours d'eau, réseau fluvial...).

CL50 (poisson - 96h) = 0,23 - 5,9 mg/l

CE50 (Daphnie - 24h) = 0,07mg/l

CE50 (Algues - 48h) = 0,4 mg/l

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination le concernant.

Éliminer selon les réglementations locales et nationales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 1791	HYPOCHLORITE DE SODIUM EN SOLUTION
<u>TRANSPORT TERRESTRE</u>	Classe = 8 - N° de code danger = 80 - GE III
<u>TRANSPORT MARITIME</u>	Code IMDG = 8186 - Classe 5.1 - Groupe d' emballage = III N° table GSMU = 741
<u>TRANSPORT AERIEN</u>	Classe = 8 - Groupe d' emballage = III

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Hypochlorite de Sodium" Etiquetage CE : 231-668-3
 "Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (Chlore)."

Symboles de danger **C - Corrosif**



C - Corrosif

Phrases R

- 31 - Au contact d' un acide, dégage un gaz toxique.
- 34 - Provoque des brûlures.

Phrases S

- 1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- 36 / 37 / 39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
- 45 - En cas d' accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l' étiquette).
- 50 - Ne pas mélanger avec les acides et les chlores organiques (dichloro, trichloro).

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classement ICPE du produit :
 Classification ICPE : NC

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2828.90.00**